L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Minimum : 72 mots de Cinquante.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 9 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille française, rue St Pierre, bâtisses Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 janv.

ON DEMANDE.

UNE bonne, (femme de couleur) pour 6 couper d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 2 heures au No 64 Esplanade. 2 janv.

UNE nourrisseuse d'enfant, s'adresser 178 rue Royale. 2 janv.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme demande à s'occuper dans une famille soit en ville ou à la campagne. Il pourrait au soin d'enfants ou de bagages à des enfants. S'adresser à la lettre "O" L'Abeille. 29déc—tf

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Vente sommaire de toutes les parties indivisées.

Eugène Lendret vs. Laurent Bossé.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 15,423.—En vertu d'un writ de fieri facias émanant de l'honorable Charles H. Bienvillebouvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et non autrement connue, je procéderai à la vente à l'encan, au Bureau St-Jean, en face le pont à péotons près du Southern Park, dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, 13me jour de janvier 1890, à 9½ heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un skiff et une chaloupe à voile.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 jan—7 14 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,921—Division A.—Attendu que Mme Mary Eva Burns, épouse de feu James Burns, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Burns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Virginia A. Fowler administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—8 9 10

Succession de Joseph Degan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,950—Division A.—Attendu que Mme Mary Eva Burns, épouse de feu Joseph Degan, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Degan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers et le compte présenté par Gilmore J. Lanier, syndic provisoire des biens de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—8 9 10

ON DEMANDE.

UNE bonne, (femme de couleur) pour 6 couper d'un petit ménage. S'adresser de 10 heures à 2 heures au No 64 Esplanade. 2 janv.

UNE nourrisseuse d'enfant, s'adresser 178 rue Royale. 2 janv.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme demande à s'occuper dans une famille soit en ville ou à la campagne. Il pourrait au soin d'enfants ou de bagages à des enfants. S'adresser à la lettre "O" L'Abeille. 29déc—tf

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Vente sommaire de toutes les parties indivisées.

Eugène Lendret vs. Laurent Bossé.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 15,423.—En vertu d'un writ de fieri facias émanant de l'honorable Charles H. Bienvillebouvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et non autrement connue, je procéderai à la vente à l'encan, au Bureau St-Jean, en face le pont à péotons près du Southern Park, dans le Cinquième District de cette ville, LUNDI, 13me jour de janvier 1890, à 9½ heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un skiff et une chaloupe à voile.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 jan—7 14 18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,921—Division A.—Attendu que Mme Mary Eva Burns, épouse de feu James Burns, a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Burns, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur provisoire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 janv—8 9 10

Succession de John S. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,807—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Virginia A. Fowler administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—8, 7, 11.

Succession de Hubert H. Planat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,002—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Alice Marie Thérèse Fuchs, veuve de Robert Madison Planat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—8, 7, 11.

Succession de Robert H. Planat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,002—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Alice Marie Thérèse Fuchs, veuve de Robert Madison Planat, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 janv—8, 7, 11.

Succession de J. F. Jobes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,920—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Elias R. Weis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 janv.—1, 5, 10.

Succession du Général Gustave Grappendorf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,922—Division E.—Attendu que Charles Grappendorf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du Général Gustave Grappendorf, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Elias R. Weis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 janv.—1, 5, 10.

AVIS AUX CREANCIERS

J. F. Hollerbach vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,516.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société à l'effet de prendre connaissance du compte d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers et le compte présenté par Gilmore J. Lanier, syndic provisoire des biens de cette société, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4janv—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS

J. F. Hollerbach vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,516.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société à l'effet de prendre connaissance du compte d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers et le compte présenté par Gilmore J. Lanier, syndic provisoire des biens de cette société, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4janv—4 9 13

CHARTE.

Nous, Gustave Pavie d'Apestéguy, Maire de la Corporation, parentes d'Orléans, Nous, Ernest Lambert, Adolphe Dupré, Alfred Dupré, Nous Lanoy, A. Hillewaert, Arthur Hart et Richard Freeman, de notre plein agissant pour cent ménage et offrir, de notre plein agissant pour cent ménage et offrir, de notre plein agissant pour cent ménage et offrir